

49^o Aux sieurs Moreau frères, fondateurs, à Boussu, un brevet d'invention, à prendre date le 8 décembre 1857, pour des perfectionnements aux robinets ;

50^o Au sieur J.-B. Donas, représenté par le sieur X. Raclot, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 8 décembre 1857, pour un instrument d'optique ou physioscope, breveté en sa faveur en France, pour quinze ans, le 7 octobre 1857 ;

51^o Au sieur W. Lord, représenté par le sieur W. Kirkpatrick, à Ixelles, un brevet d'importation, à prendre date le 8 décembre 1857, pour un perfectionnement apporté aux machines à carder les matières filamenteuses, breveté en sa faveur en Angleterre, pour quatorze ans, le 16 juin 1857 ;

52^o Au sieur W. Ager, représenté par le sieur E. Guillery, à Molenbeek-Saint-Jean, un brevet d'importation, à prendre date le 8 décembre 1857, pour une machine à décortiquer et à nettoyer le riz, brevetée en sa faveur en Angleterre, pour quatorze ans, le 28 octobre 1857 ;

53^o Aux sieurs Iravis et Casartelli, représentés par le sieur H. Biebuyck, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 8 décembre 1857, pour un appareil régulateur de l'accès et de l'écoulement des fluides, breveté en leur faveur en Angleterre, pour quatorze ans, le 23 mai 1857 ;

54^o Au sieur A. Callès, à Ixelles, un brevet de perfectionnement, à prendre date le 9 décembre 1857, pour des additions au système d'appareils de chauffage et de ventilation, breveté en sa faveur le 10 mars 1857 ;

55^o Au sieur Th. Waraksine, représenté par le sieur F. Clavareau, ancien avoué, à Bruxelles, un brevet d'importation, à prendre date le 9 décembre 1857, pour une machine destinée à assortir les graines et les semences par la ventila-

tion, brevetée en sa faveur en France, pour quinze ans, le 1^{er} décembre 1857 ;

56^o Au sieur J. Moule, représenté par le sieur J. Piddington, à Bruxelles, un brevet d'invention, à prendre date le 9 décembre 1857, pour un appareil propre à brûler les compositions pyrotechniques dans la production de la lumière artificielle ;

57^o Au sieur G. Piedbœuf, à Jupille, un brevet d'invention, à prendre date le 9 décembre 1857, pour des perfectionnements apportés au carburateur-Lauhay ;

58^o Au sieur M. Hepworth, mécanicien, à Gand, un brevet d'invention, à prendre date le 9 décembre 1857, pour un mouvement appliqué au temple des métiers à tisser ;

59^o Au sieur J.-F. Rypens-Pecters, à Niel, un brevet d'importation, à prendre date le 11 décembre 1857, pour un four à cuire les briques, tuiles, panes, etc. (*Monit. du 11 janvier 1858.*)

308. — 18 DÉCEMBRE 1857. — *Loi contenant le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1858 (1).* (*Monit. du 20 décembre 1857.*)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget de non-valeurs et des remboursements est fixé, pour l'exercice 1858, à la somme de deux millions trois cent soixante-huit mille francs (fr. 2,368,000), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.

Budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1858.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
Art. 1 ^{er} . Non-valeurs sur la contribution foncière.	310,000 »		
Art. 2. — — — — — personnelle.	400,000 »		

(1) Présentation à la chambre des représentants le 2 mars 1857. — Note préliminaire et texte (*Annates*, p. 739-740). — Rapport le 18 mars, p. 1206. — Discussion et adoption le 28 mars.

Rapport au sénat le 2 avril, 1857, p. 267-268. — Discussion générale le 16 décembre. Discussion et adoption le 17 décembre.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
Art. 3. Non-valeurs sur le droit de patente. . . .	80,000 »		831,000 »
Art. 4. — sur les redevances des mines. . . .	3,000 »		
Art. 5. — sur le droit de débit des bois- sons alcooliques	23,000 »		
Art. 6. — sur le droit de débit des ta- bacs.	5,000 »		
Art. 7. Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux.	10,000 »		
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>			
Art. 8. Restitutions de droits perçus abusive- ment, et remboursement de prix d'instruments ainsi que de fonds reconnus appartenir à des tiers.	35,000 »		1,537,000 »
Art. 9. Remboursements de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie.	1,000 »		
Art. 10. Remboursement du péage sur l'Escaut.	1,100,000 »		
<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>			
Art. 11. Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistre- ment, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000 »		
<i>Trésor public.</i>			
Art. 12. Remboursements divers.	1,000 »		
<i>Postes.</i>			
Art. 13. Remboursement des postes aux offices étrangers	140,000 »		
Art. 14. Déficit des divers comptables de l'État.	10,000 »		
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
Total du budget des non-valeurs et des remboursements. fr.			2,368,000 »